



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CR**OISSANCE VERTE

Ségolène ROYAL

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

présente les lauréats de l'appel à projets



Lundi 9 Février 2015

21 000
COMMUNES
S'ENGAGENT

528
CANDIDATURES
DÉPOSÉES

2/3
DES FRANÇAIS
SONT CONCERNÉS



Nombre
de dossiers
déposés
par région*

* Les 9 candidatures interrégionales ne sont pas comptées

BLOOM CARTEO/STATIS - Janvier 2015

Une déclinaison locale des objectifs fixés par le projet de loi sur la transition énergétique

Le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale prévoit à l'horizon 2030 :

- la réduction de **40 %** de nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- la diminution de notre consommation d'énergie de **20 %** par rapport à 2012 ;
- l'objectif de porter la production d'énergie renouvelable à **32 %** de notre consommation énergétique finale.

Les 528 collectivités candidates ont présenté des programmes d'action pour décliner localement ces objectifs nationaux.



Croissance verte et territoires : combien d'emplois en jeu ?

Les territoires de la transition énergétique doivent assurer la mobilisation locale des entreprises des filières économiques d'avenir de la croissance verte. Ce mouvement doit permettre la création de **100 000 emplois en 3 ans**.

Les entreprises et les artisans du bâtiment estiment à 75 000 emplois les conséquences de la mise en chantier rapide de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments.

La France a les atouts pour devenir le chef de file en Europe dans le secteur de **l'éolien en mer** : **près de 10 000 emplois sont attendus**.

Le déploiement des 35 millions de compteurs intelligents Linky pour l'électricité et **11 millions de compteurs Gazpar** pour le gaz représente 6 milliards d'euros d'investissements et **11 000 emplois**.

L'économie circulaire est génératrice d'emplois à long terme : le secteur de la **gestion des déchets représente plus de 135 000 emplois** ; ce mouvement devrait s'amplifier
Au cours des prochaines années.



Les candidatures se répartissent en trois familles :

- les « **territoires à énergie positive pour la croissance verte** » qui identifient déjà des actions opérationnelles dans plusieurs domaines de la transition énergétique et écologique (mobilité, bâtiment, agriculture, alimentation, énergie...) ;
- les « **territoires à énergie positive en devenir** », qui posent les bases d'une programmation à plus long terme sur une série d'actions dans les mêmes domaines ;
- les «candidatures ciblées sur un projet isolé qui seront accompagnées localement pour réaliser leur projet dans le cadre de **contrats locaux de transition énergétique**.



1. Les territoires à énergie positive pour la croissance verte

Les collectivités lauréates se verront attribuer **une aide financière de 500 000€ qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros** en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Ces subventions doivent permettre de financer rapidement des projets qui contribuent efficacement à la **baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne.**



2. Les territoires à énergie positive en devenir

Les collectivités qui ont été retenues au titre des territoires « à énergie positive en devenir » seront invitées à rencontrer les équipes de la communauté de travail régionale (Conseil régional, DREAL et ADEME) afin de bénéficier **d'un soutien technique et financier pour compléter leur dossier de candidature** dans le cadre d'un contrat régional de transition énergétique.



3. Les contrats locaux de transition énergétique

Plusieurs collectivités ont fait le choix de présenter un projet ciblé qui contribue à la transition énergétique (un équipement, une rénovation, un service de mobilité...).

Elles seront accompagnées par les services de l'Etat (préfecture, direction départementale de territoires) pour concrétiser leur projet et accéder aux financements.



1. Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

Quelles actions engager ? Quelques exemples :

- Rénovation énergétique de logements.
- Rénovation énergétique et construction de bâtiments publics à énergie positive.

2 programmes à mobiliser en priorité :

- Amélioration de l'éclairage public.
- Installation d'une plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat.

Des aides nouvelles pour les territoires à énergie positive :

- pour l'audit énergétique de leurs bâtiments publics
- pour la création d'un logement témoin de rénovation énergétique intelligente.
- pour la construction « à énergie positive » ou la rénovation « basse consommation » d'un bâtiment public emblématique (école, mairie).
- pour le remplacement des anciens convecteurs électriques par des appareils performants.

2. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

Quelles actions engager ? Quelques exemples :

- Renouvellement des flottes publiques par des véhicules propres.
- Déploiement de points de charges pour véhicules électriques et hydrogène.
- Déploiement de véhicules utilitaires électriques pour les artisans.
- Installation de pistes cyclables et de parcs à vélos sécurisés, aires de co-voiturage.

2 Programmes à mobiliser en priorité:

- Plans de mobilité dans les entreprises.
- Transports collectifs et mobilité durable.

Des aides nouvelles pour les territoires à énergie positive :

Les collectivités lauréates pourront bénéficier de financements pour l'acquisition d'un véhicule propre par commune.



3. Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets

Quelles actions engager ? Quelques exemples :

- Mise en place de cantines bio et de circuits courts, dans le cadre de coopérations avec les exploitants agricoles du territoire.
- Distribution de composteurs individuels pour la valorisation des déchets organiques.
- Développement de programmes et équipements de tri et recyclage.

Programme à mobiliser en priorité:

- Programme « zéro déchet, zéro gaspillage »

Des aides nouvelles pour les territoires à énergie positive :

Les collectivités lauréates pourront bénéficier de financements pour accompagner la suppression anticipée des sacs plastiques à usage unique.



4. Produire des énergies renouvelables locales

Quelles actions engager ? Quelques exemples

- Développement des réseaux de chaleur renouvelable et de la filière biomasse locale.
- Déploiement de méthaniseurs agricoles et industriels.
- Développement des parcs éoliens et photovoltaïques.
- Valorisation de la cogénération, de la récupération de la chaleur fatale et de la petite géothermie.

Programme prioritaire :

- Doublement du fonds chaleur

Des aides nouvelles pour les territoires à énergie positive :

Les territoires à « énergie positive pour la croissance verte » pourront être accompagnés pour expérimenter l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des grandes surfaces commerciales et industrielles afin de développer l'autoconsommation.



5. Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable

Quelles actions engager ? Quelques exemples :

- Démarches « zéro pesticides » pour protéger les espaces publics.
- Réflexions autour d'un urbanisme adapté aux risques, au respect de la biodiversité et au changement climatique.
- Déploiement de projets de plantations et de reboisement.
- Gestion durable des espaces verts, agricoles et forestiers.

2 Programmes à mobiliser en priorité :

- Programme CLIMAGRI pour le milieu agricole et forestier.
- Programme EcoQuartier.



6. Développer l'éducation à l'environnement, éco-citoyenneté et mobilisation locale

Quelles actions engager ? Quelques exemples :

- Programmes d'éducation à l'environnement, de l'école primaire jusqu'au lycée.
- Promotion des éco-artisans pour porter la croissance verte dans les territoires.
- Dispositif d'animation territoriale.

3 Programmes à mobiliser en priorité :

- Défi « Familles à énergie positive ».
- Programme de service civique sur la transition énergétique et écologique.
- Programme « projets territoriaux intégrés » de la Caisse des dépôts et consignations.

Des aides nouvelles pour les territoires à énergie positive :

Les 200 collectivités lauréates pourront bénéficier de financements pour l'animation d'un projet de territoire auprès des entreprises, des écoles, des administrations pendant trois ans (par l'intermédiaire du service civique par exemple).



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

